N° Associé : _____

Numéro d'ordre: _____
(zone réservée AEW Ciloger)

SCPI ACTIPIERRE 3
Mandat d'achat de parts

HORODATAGE
(zone réservée AEW Ciloger)

PERSONNE PHYSIQUE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DONNEUR D'ORDRE

☐ Mme. ☐ M. ☐ M. et Mme ☐ Indivision ☐ Autres (préciser) _____

NOM et PRENOMS _____
(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves – Nom juridique pour les indivisions – Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NOM DE FAMILLE (de naissance) _____

NE(E) LE __/__/___ *(JJ/MM/AAAA)* **A** _____ **PAYS** _____

NOM/PRENOM conjoint / partenaire PACS : _____
(nom de naissance pour les femmes mariées)

NE(E) LE __/__/___ *(JJ/MM/AAAA)* **A** _____ **PAYS** _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____ **PAYS** _____

N° DE TELEPHONE(3)**:** Domicile _____ Portable (3) _____

ADRESSE E-MAIL (courriel): _____@_____

SITUATION FAMILIALE (1) :
☐ Marié(e) : *(indiquer le régime)*
☐ Communauté réduite aux acquêts ☐ Communauté universelle
☐ Séparation de biens ☐ Autres (joindre détail)
☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Indivision
☐ Pacsé(e) régime légal ☐ Pacsé(e) régime indivision

CAPACITE JURIDIQUE (1) : ☐ Majeur(e) ☐ Majeur(e) incapable
☐ Mineur(e) émancipé(e) ☐ Mineur(e) sous administration légale

PROFESSION *(préciser la profession exacte)* :_____

REGIME FISCAL (1) ☐ Impôt sur le revenu (IR) ☐ Autres *(préciser)*_____
RESIDENCE FISCALE (1) : ☐ Résident fiscal français
☐ Non résident fiscal français – Pays de résidence fiscale _____

PERSONNE MORALE : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DONNEUR D'ORDRE

FORME et DENOMINATION SOCIALE (2) *(En majuscules) :*
_____

N° SIRET : _____

REPRESENTANT LEGAL :

NOM et PRENOMS _____
(En majuscules) Prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil et souligner le prénom usuel.

NE(E) LE __/__/___ *(JJ/MM/AAAA)* **A** _____ **PAYS** _____

QUALITE : _____

ADRESSE SIEGE SOCIAL _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____ **PAYS** _____

N° DE TELEPHONE(3)**:** Fixe _____ Portable (3) _____

ADRESSE E-MAIL (courriel): _____@_____

REGIME FISCAL (1) ☐ IR ☐ IS/BIC ☐ Autres *(préciser)* _____
RESIDENCE FISCALE (1) ☐ Résident fiscal français
☐ Non résident fiscal français – Pays de résidence fiscale _____

ORDRE D'ACHAT

Nombre de parts (A)	Prix d'achat maximum frais inclus (*) par part (B)	Montant total de l'ordre d'achat (= A x B)
_____	_____ €	_____ €
(saisir un nombre entier de parts)	(*) Inclus les frais supportés par l'acquéreur calculés sur la base du prix d'exécution: 10,40% TTC, soit 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public avec un minimum de 25 € + commission de cession de 5,40% TTC.	

L'ordre est donné pour _____ confrontations mensuelles, celles-ci intervenant le dernier mercredi ouvré de chaque mois à 16 heures.
L'ordre ne peut excéder 4 confrontations. A défaut d'indication, l'ordre sera valable pour 4 confrontations.
Sauf indication contraire de votre part, en cas d'exécution partielle de votre ordre, le solde est reporté sur les confrontations suivantes dans la limite ci-dessus indiquée.

Je règle le montant total de mon ordre d'achat par :
☐ Virement sur le compte ACTIPIERRE 3 COUVERTURE – IBAN N° FR70 4097 8000 2212 9054 7D00 106 – BIC: BSPFFRPP *(joindre la copie du virement)*
☐ Achat à crédit auprès de la Banque _____pour un montant de _____€
☐ Nantissement des parts : ☐ Oui ☐ Non
☐ Chèque n° _____ établi à l'ordre d'ACTIPIERRE 3 et tiré sur _____

Le règlement des revenus attachés aux parts, objets du présent mandat d'achat, sera effectué par virement bancaire sur :
Le compte n°_____ Banque _____ *(joindre un IBAN)*

L'ordre d'achat est validé et enregistré dans nos livres à réception du dossier complet (y compris le mandat d'achat original – voir modalités en page 4) et des fonds (virement ou chèque).

Etes-vous déjà associé d'une SCPI gérée par AEW Ciloger ? (1) ☐ Oui ☐ Non
J'autorise AEW Ciloger à m'adresser par courrier électronique et/ou SMS des informations sur ACTIPIERRE 3 ainsi que les documents d'informations réglementaires (1) ☐ Oui ☐ Non (je suis avisé(e) que l'autorisation est activée par défaut en l'absence de choix).

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Préciser la forme juridique: SA / SAS / SCI …
(3) Vous pouvez vous inscrire sur la liste Bloctel (sur internet : www.bloctel.gouv.fr ou par courrier : Service Bloctel - 6, rue Nicolas Siret - 10000 Troyes). Cette inscription emporte interdiction d'utiliser vos coordonnées à des fins de démarchage téléphonique. Toutefois, si votre ordre est transmis par l'intermédiaire d'un distributeur dont vous êtes client(e), il pourra continuer à vous joindre par téléphone.

SCPI ACTIPIERRE 3

SIGNATURES

Je certifie l'exactitude des informations recueillies au recto (« Renseignements concernant le donneur d'ordre» / « Ordre d'achat ») et sur la présente page.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, avant passage de l'ordre d'achat, des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable (support papier notamment) :

- la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers,
- les statuts,
- la notice d'information RGPD,
- les derniers bulletin d'information et rapport annuel,
- le Document d'Informations Clés,
- les conditions d'acquisition des parts rappelées en page 3 du présent mandat,
- les frais liés à mon investissement rappelés en pages 4 et 5 du présent mandat.

Je suis informé(e) que ces documents sont consultables sur le site internet www.aewciloger.com

Je suis informé(e) que la valeur d'une part de SCPI peut évoluer à la hausse ou à la baisse et dépend notamment de l'orientation du marché de l'immobilier, et aie conscience de **l'existence d'un risque de perte en capital** sur les montants investis.

J'ai été informé(e) de la possibilité d'obtenir sur le site internet www.aew.ciloger.com ou auprès d'AEW Ciloger (voir les modalités en page 3) les informations prévues par les textes réglementaires sur l'état du registre des ordres.

Sauf avis contraire, je déclare dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(e) de mon classement dans la catégorie « non professionnel », ainsi que des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas acquises au bénéfice d'une « U.S. person » (telle que cette expression est définie dans la règlementation américaine et reprise dans la Note d'information de la SCPI), et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une « U.S. person ».

Je donne mandat à la Société de gestion AEW Ciloger de procéder, en mon nom, à toutes les formalités liées à mon ordre, et notamment d'effectuer l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public.

Je suis informé(e) que la Société ne garantit ni la revente des parts ni le remboursement des sommes investies, et que mon ordre d'achat de parts doit recueillir l'agrément de la Société de gestion si je ne suis pas déjà associé d'ACTIPIERRE 3, et l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance d'ACTIPIERRE 3 si je relève de l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Fait à _____ Le _____/_____/_____ ***(en trois exemplaires dont l'un est resté en ma possession)***

Signature(s) du(des) donneur(s) d'ordre

Si le régime matrimonial est celui de la communauté, les deux conjoints ou partenaires pacsés doivent signer le mandat d'achat.

Souscripteur	Conjoint / partenaire *(si nécessaire)*	CADRE RESERVE A L'INTERMEDIAIRE ***(le cas échéant)***

Je déclare ne pas être une Personne Politiquement Exposée [4] ni un membre direct[5] de la famille d'une Personne Politiquement Exposée. Dans le cas contraire, quelle fonction exercez-vous ou avez-vous cessé depuis moins d'un an ? [1] Ou quelle fonction le membre Personne Politiquement Exposée de votre famille exerce-t-elle ? [1]

- ☐ Chef d'État, Chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne.
- ☐ Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou Parlement Européen.
- ☐ Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute juridiction.
- ☐ Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale.
- ☐ Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière.
- ☐ Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée.
- ☐ Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique.
- ☐ Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(4) Cf. article L. 561-10 et R. 561-18-1 du code monétaire et financier. Une Personne Politiquement Exposée est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes.

(5) Cf. article R. 561-18 II qui définit les personnes connues pour être des membres directs de la famille d'un client Personne Politiquement Exposée comme : 1° Le conjoint ou le concubin notoire ; 2° Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 3° En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 4° La Directive (UE) 2015/849 a fait évoluer le statut des personnes politiquement exposées (PPE), qui était exclusivement pour des PPE étrangères et qui concerne aujourd'hui également des PPE françaises.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la société de gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »). Le traitement a pour finalité l'exécution de votre souscription au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicables aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la société de gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre souscription au capital de la SCPI.
Les données personnelles sont conservées par la société de gestion pendant la durée de votre souscription au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW Ciloger : www.aewciloger.com.
Le responsable du traitement est : **Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW Ciloger - 22 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris. / dpo@eu.aew.com**

Exemplaire 1 : AEW Ciloger (original) - **Exemplaire 2** : Distributeur - **Exemplaire 3** : Souscripteur

AEW CILOGER

SCPI ACTIPIERRE 3

La société ACTIPIERRE 3 a pour objet l'acquisition directe, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu, de l'Autorité des marchés financiers, le visa SCPI n° 11-04 en date du 25 février 2011. Cette dernière ne porte, cependant, aucune appréciation sur l'opportunité de la souscription.

MODALITES D'ACQUISITION

Les ordres sont adressés :

- directement à la Société de gestion **AEW Ciloger (Service Clients / Marché secondaire - 22, rue du Docteur Lancereaux – CS 80102 – 75380 Paris Cedex 8) ;**
- ou remis aux Intermédiaires habilités de cette dernière qui se chargeront de les faire parvenir à la Société de gestion dans les meilleurs délais.

Pour être enregistré

L'original du mandat d'achat doit être réceptionné par la Société de gestion au plus tard la veille du fixing à 16 heures, à défaut l'ordre sera enregistré pour la confrontation suivante.

Quelles que soient les modalités de transmission des ordres, le donneur d'ordre doit être en mesure de prouver la passation de son ordre et de s'assurer de sa réception par la Société de gestion.

Couverture des ordres

La Société de gestion demande une couverture des ordres d'achat égale au montant total du prix d'achat tel que figurant en page 1, frais de transaction inclus. La couverture peut être effectuée par virement visible sur le compte «ACTIPIERRE 3 COUVERTURE» de la SCPI au plus tard à 16 heures le jour précédant la date de confrontation, ou par chèque qui doit être réceptionné par la société au plus tard 9 jours calendaires avant la date de confrontation. L'octroi de cette couverture subordonne l'inscription de l'ordre d'achat correspondant sur le registre des ordres. Les fonds versés à titre de couverture sont portés sur un compte spécifique ouvert au nom de la SCPI ACTIPIERRE 3, lequel ne porte pas intérêt.

Lorsque l'ordre est exécuté, la couverture est utilisée pour assurer le règlement des parts acquises, frais de transaction inclus. L'éventuelle différence, après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture, en cas d'inexécution totale de l'ordre, sera restituée au donneur d'ordre dans un délai maximum de 20 jours à compter du dernier jour du mois au cours duquel la confrontation périodique a eu lieu.

Jouissance des parts

L'acquéreur de parts sur le marché secondaire acquiert la jouissance des parts au 1er jour du trimestre au cours duquel l'acquisition a été réalisée.

Annulation ou modification de l'ordre d'achat

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'au terme de la période de confrontation périodique des ordres, de manière expresse par l'envoi du formulaire spécifique d'annulation/modification de l'ordre initial, et dans les mêmes conditions (ce formulaire est disponible sur le site www.aewciloger.com ou sur demande auprès d'AEW Ciloger).

La modification d'un ordre d'achat entraîne la perte de son rang dans les cas suivants:

- Augmentation de la quantité des parts à l'achat ;
- Modification du sens de l'ordre ;
- Diminution du prix de l'ordre d'achat.

Toutes les informations sur la SCPI, et notamment sur les prix constatés lors des transactions précédentes ; les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles inscrits sur le registre, les quantités demandées et offertes à ces prix ; le dernier dividende annuel servi ; l'estimation du prochain dividende; la dernière valeur de réalisation, **peuvent être obtenues sur le site internet www.aewciloger.com ou auprès de la Société de gestion (téléphone: 01 78 40 33 03).**

Clients non résidents :

L'acquisition de parts de la SCPI ACTIPIERRE 3 n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à AEW Ciloger des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits.

FACTEURS DE RISQUES

ACTIPIERRE 3 est exposée à différents risques.

Le risque de perte en capital : la SCPI ACTIPIERRE 3 ne présente aucune garantie de capital ou de performances. Votre investissement est donc exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cession de parts.

Le risque de gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire mise en place dans le cadre des SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Ainsi, il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Le risque de marché (risque immobilier) : les investissements réalisés par la SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que les différents marchés analysés, tant par typologies d'actifs, que géographiques sont marqués par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs.

Le risque lié à la liquidité : c'est-à-dire la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Il est rappelé que ACTIPIERRE 3 ne garantit pas la revente des parts. La revente des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le cadre du marché par confrontation des ordres d'achat et de vente.

D'une manière générale, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue.

La durée de placement recommandée est fixée à au moins 10 ans.

Le risque lié au crédit : le financement bancaire souscrit par la SCPI s'accompagne d'engagements contractuels dont le non-respect rendrait la dette exigible. En outre, il peut augmenter le risque de perte en cas de dévalorisation des actifs et peser sur la distribution de la SCPI mais également au moment de la cession des actifs immobiliers.

Le risque de contrepartie : c'est-à-dire le risque résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Cela inclut notamment le risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés (à des fins de couverture) et par extension, au-delà de la définition réglementaire du risque de contrepartie, les risques locatifs à savoir le risque de défaillance économique d'un locataire.

SCPI ACTIPIERRE 3

MODALITES POUR REMPLIR LE MANDAT D'ACHAT - DOCUMENTS A FOURNIR

Il est rappelé que l'inscription de l'ordre d'achat sur le registre des ordres du marché secondaire est subordonnée :
- au fait que le mandat d'achat soit conforme et correctement complété, signé par le (les) donneur(s) d'ordre et accompagné des documents à fournir nécessaires ;
- à la couverture intégrale du montant de l'ordre d'achat ;
- à la réception de la fiche « Connaissance du client - Origine des fonds » complétée (sauf achat par l'intermédiaire d'un établissement financier).

À ce titre, la Société de gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

Vous êtes une personne physique

Signature(s)

- ❑ Epoux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs : le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité, donner son consentement en apposant sa signature (rubrique « Signatures »).
- ❑ Partenaires d'un PACS : en cas d'indivision, faire signer le bulletin par chacun des partenaires.
- ❑ Indivisions : établir le mandat au nom de l'indivision, le faire signer par chacun des indivisaires et leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).
- ❑ Mineurs et majeurs incapables : établir le mandat au nom du mineur ou du majeur incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile et qualité.

Documents à fournir

❑ **Tous souscripteur(s)**
- ❑ Copie recto/verso d'une **pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport) du donneur d'ordre et du conjoint/partenaire.
- ❑ Justificatif de domicile de moins de 3 mois si l'ordre est passé sans intermédiaire
- ❑ IBAN/BIC pour le versement des revenus
- ❑ Justificatif de virement ou chèque, à l'ordre d'ACTIPIERRE 3
- ❑ Réemploi de fonds propres: attestation de biens propres signée des deux conjoints (sur papier libre).

❑ **Mineurs et majeurs incapables**
- ❑ Autorisation du Juge des Tutelles
- ❑ Copie du jugement d'incapacité le cas échéant
- ❑ Copie recto/verso d'une pièce d'identité du représentant du souscripteur
- ❑ Copie du livret de famille ou de la décision du Juge des affaires familiales si les parents sont séparés.

❑ **Indivisions :** convention d'indivision

❑ **PACS:** attestation signée du partenaire du PACS précisant le caractère indivis ou non des parts

Vous êtes une personne morale

- ❑ Signature et pouvoirs du représentant légal
- ❑ Copie recto/verso d'une **pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport) du représentant légal
- ❑ IBAN/BIC pour le versement des revenus.
- ❑ Statuts à jour mentionnant la capacité à souscrire des SCPI / Composition de l'actionnariat (statuts ou registre des parts)
- ❑ Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- ❑ Pour les associations : un exemplaire du Journal officiel dans lequel a été publié la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'Etat dans le cas d'association reconnue d'utilité publique.
- ❑ Justificatif de virement ou chèque, à l'ordre d'ACTIPIERRE 3

NOTA : AEW Ciloger se réserve la possibilité de se faire adresser tous les justificatifs qu'elle jugerait nécessaires.

FRAIS

TTC avec TVA au taux actuel de 20 % perçus par la Société de gestion AEW Ciloger.

Commissions Article 17 des statuts	Montants	Redevables
Commission de cession sur les parts	Avec intervention de la Société de gestion : 5,40% TTC du montant de l'acquisition dont une partie peut être rétrocédée au distributeur le cas échéant. Auxquels s'ajoutent 5% de droits d'enregistrement avec un minimum de 25 €. Sans intervention de la Société de gestion ou intervenant par voie de succession ou donation : 152 € TTC (tarif applicable au 1er janvier 2020), quel que soit le nombre de parts cédées.	Acquéreur de parts de la SCPI
Commission de gestion annuelle	9,20% HT (soit 11,04% TTC) du montant des produits locatifs hors taxes encaissés, dont une fraction est rétrocédée au distributeur le cas échéant.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion
Commission de cession sur les actifs immobiliers	0,5% HT (soit 0,6% TTC) du prix de cession net vendeur des actifs immobiliers. 2% HT (soit 2,4% TTC) des investissements hors taxes, hors droits et frais inclus, lors du réemploi des fonds provenant des cessions visées ci-dessus, cette rémunération étant perçue au fur et à mesure des décaissements.	Commission facturée à la SCPI par la Société de gestion

La Société de gestion AEW Ciloger peut assurer différentes rémunérations ou rétrocessions à ses distributeurs. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès du distributeur, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'information sur les frais, il convient de se reporter au chapitre 3 sur les frais figurant dans la note d'information de la SCPI, disponible sur le site www.aewciloger.com ou sur demande auprès de la Société de gestion AEW Ciloger.

AEW CILOGER

SCPI ACTIPIERRE 3

FRAIS LIES A VOTRE INVESTISSEMENT

Investissement de 10 000 €	**Frais liés au service d'investissement**	**Frais Liés à l'instrument financier**
Frais uniques prélevés à la souscription [1]	Dont rétrocession versée à votre distributeur : **le cas échéant**	Frais prélevés à l'acquisition : **10,40% soit 1 040,00 €**
Frais récurrents sur une année[2]	Dont rétrocession versée à votre distributeur[3]: **le cas échéant**	Frais liés à la gestion du produit financier [4] : **1,04% soit 104,00 €**
Frais de transaction du portefeuille	Néant	**0,30% soit 30,00 €**
Frais accessoires	Néant	Néant
Total		**11,74% soit 1 174,00 €**

Total des frais calculés pour la première année	**11,74% soit 1 174,00 €**

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

(1) Les frais prélevés à l'acquisition peuvent intégrer des sommes versées au distributeur pour les services d'investissements fournis. Ce montant est exprimé TTC (toutes taxes comprises). Il représente au total 10,40% TTC (commission de 5,40% + 5% de droits d'enregistrement reversés au Trésor Public).
(2) Les frais récurrents ne sont pas directement réglés par vous. Ils sont inclus dans la valeur de réalisation du produit financier qui est donc nette de frais.
(3) Une partie des frais prélevés pour la gestion du produit financier peut servir à rémunérer le distributeur pour le service de conseil en investissement qu'il vous fournit sur la durée.
Ce montant rétrocédé est inclus dans le montant total des frais de gestion qui sont des frais liés au produit financier.
Le distributeur peut percevoir des avantages non-monétaires mineurs des entreprises dont elle distribue les produits financiers (par ex : supports d'information, formation…).
(4) Les frais liés à la gestion du produit financier sont présentés y compris les rémunérations reçues par le distributeur. Les frais sont calculés sur le montant investi moins les frais prélevés à l'acquisition. Les frais intègrent les coûts de gestion et d'exploitation du patrimoine de la SCPI.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Le tableau ci-dessous est repris du Document d'Informations Clés de la SCPI. Il montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €.

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement de 10 000€ Scénarios	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**	**Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)**
Coûts totaux	**1 193 €**	**1 875 €**	**2 907 €**
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	11,93%	3,56%	2,46%

ACTIPIERRE 3
Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe
Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier, par les articles 1832 et suivants du Code civil, et les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général AMF.
Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS
RCS PARIS 381 201 268
Objet social: acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif
(se rapporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions)
Capital social : 65 501 190 €

SOCIETE DE GESTION
AEW Ciloger
SAS au capital de 828 510 €
Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux- 75008 PARIS
Adresse postale: 22, rue du Docteur Lancereaux –CS 80102 –75380 Paris Cedex 8
Téléphone: 01 78 40 33 03 - **Courriel:** service-clients@eu.aew.com
RCS PARIS 329 255 046
Agrément AMF n°GP000043 du 10/07/2007
Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite AIFM

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT - ORIGINE DES FONDS
(CLIENT NON PROFESSIONNEL - PERSONNE PHYSIQUE)

AEW CILOGER

AEW Ciloger a l'obligation en tant qu'intermédiaire financier de collecter toutes les informations sur votre situation patrimoniale et financière, ainsi que sur votre connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers II » (MIF II).

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Il est un préalable à toute souscription. En conséquence si vous ne complétez pas toute ou partie des questions ci après, nous ne pourrons pas prendre en compte cette souscription. En cas d'évolution de votre situation, tout changement devra être adressé, directement ou par l'intermédiaire de votre contact habituel à AEW Ciloger.

VOTRE IDENTITÉ (À COMPLÉTER PAR FOYER FISCAL)

Associé : _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession exacte : _____

Secteur d'activité :

☐ Agroalimentaire ☐ Banque /Assurance ☐ BTP / Construction
☐ Commerce/Distribution ☐ Energie ☐ Hôtellerie
☐ Immobilier ☐ Pharmaceutique ☐ Services aux entreprises
☐ Autre : _____

Nationalité :

☐ Française ☐ Autre, précisez : _____

Comment qualifierez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé ☐ Expert

☐ Déclare être informé de mon classement dans la catégorie «non professionnel», des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Coassocié (le cas échéant) : _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession exacte : _____

Secteur d'activité :

☐ Agroalimentaire ☐ Banque /Assurance ☐ BTP / Construction
☐ Commerce/Distribution ☐ Energie ☐ Hôtellerie
☐ Immobilier ☐ Pharmaceutique ☐ Services aux entreprises
☐ Autre : _____

Nationalité :

☐ Française ☐ Autre, précisez : _____

Comment qualifierez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé ☐ Expert

☐ Déclare être informé de mon classement dans la catégorie «non professionnel», des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez votre capacité d'épargne mensuelle : _____

Etes-vous imposé au titre de :

☐ L'impôt sur le revenu ☐ L'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Quelle est la nature de vos revenus ?

☐ Salaires ☐ Retraite / pension
☐ Revenus fonciers ☐ BIC/BNC
☐ Autres, précisez : _____

Quelle quote-part de votre patrimoine est liquide et disponible?

☐ Moins de 25 % ☐ Entre 25 et 50 % ☐ supérieure à 50 %

Quel est le revenu net annuel du foyer ?

☐ < à 25 K€ ☐ Entre 25 K€ et 75 K€
☐ Entre 75 K€ et 120 K€ ☐ > à 120 K€

Si vous avez des emprunts en cours, quel pourcentage vos échéances représentent elles sur votre revenu ?

☐ < à 10 % ☐ Entre 10 et 35 % ☐ > 35 %

A combien estimez-vous votre patrimoine financier ?

☐ < à 20 K€ ☐ Entre 20 K€ et 50 K€ ☐ > à 50 K€

A combien estimez-vous votre patrimoine immobilier (dont habitation principale comprise) ?

☐ < à 200 K€ ☐ Entre 200 K€ et 1 000 K€ ☐ > à 1 000 K€

MIF II - Mise à jour : décembre 2019

AEW Ciloger
Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux- 75008 PARIS
Adresse postale: 22, rue du Docteur Lancereaux -CS 80102 -75380 Paris Cedex 8
Téléphone: 01 78 40 33 03 - **Courriel:** service-clients@eu.aew.com
RCS PARIS 329 255 046
Agrément AMF n°GP000043 du 10/07/2007
Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite AIFM

AEW CILOGER

VOTRE OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs de placement ?

☐ Revenus complémentaires ☐ Réduction d'impôt
☐ Diversification de patrimoine ☐ Transmission de patrimoine
☐ Autres, précisez : _____

Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?

☐ Aucun risque (pas de perte en capital)
☐ Risque faible (perte d'une partie du capital)
☐ Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)
☐ Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

Votre horizon de placement ? ☐ Court terme (moins de 5 ans) ☐ Moyen terme (5 à 10 ans) ☐ Long terme (plus de 10 ans)

VOTRE CONNAISSANCE ET VOTRE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Ces questions visent à évaluer votre expérience en matière d'investissement de parts de SCPI.
Vous devez compléter les questions suivantes, éventuellement avec l'aide d'une personne habilitée à faire du conseil chez AEW Ciloger, après avoir pris connaissance de la note d'information de la SCPI.

Test de connaissance du client :

Le placement en parts de SCPI est-il un placement à court terme ? ☐ Oui ☐ Non

La SCPI est- elle un placement garanti ? ☐ Oui ☐ Non

La revente des parts d'une SCPI de rendement est-elle possible ? ☐ Oui ☐ Non

La rentabilité d'un placement en immobilier dépend de la qualité des locataires et de la localisation des actifs immobiliers. ☐ Oui ☐ Non

La société de gestion peut-elle acheter tous les actifs immobiliers qu'elle souhaite sans respecter la politique d'investissement de la SCPI ? ☐ Oui ☐ Non

Expérience du client :

Avez-vous actuellement dans votre patrimoine les instruments financiers suivants ? % de détention ?

☐ OPCVM Actions :_____% ☐ OPCVM Obligataires : ____%
☐ OPCVM monétaires : _____% ☐ Actions cotées : _____%
☐ Actions non cotées : _____% ☐ Autres : _____%
Précisez : _____

Avez-vous déjà souscrit des parts de SCPI ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà subi des pertes financières dans le cadre de vos investissements financiers ? Si oui à quelle hauteur ?

☐ Oui (plus de la moitié de sa valeur)
☐ Oui (moins de la moitié de sa valeur)
☐ Non

Origine des fonds :

Déclare que la somme de _____ € investie dans la SCPI gérée par AEW Ciloger provient de :

☐ Epargne _____ % ☐ Héritage _____ % ☐ Vente_____ % ☐ Prêt _____ % ☐ Autres, précisez _____

Domiciliation de la banque : _____

☐ Je certifie que la provenance des sommes investies dans les véhicules d'AEW Ciloger ne porte pas attente à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

☐ Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur.

Fait à _____ Le _____

Signature de l'associé	Signature du coassocié

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL - Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la société de gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »). Le traitement a pour finalité l'exécution de votre souscription au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicables aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la société de gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre souscription au capital de la SCPI.
Les données personnelles sont conservées par la société de gestion pendant la durée de votre souscription au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW Ciloger : aewciloger.com Le responsable du traitement est :
Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW Ciloger - 22 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris. / dpo@eu.aew.com

MIF II - Mise à jour : décembre 2019

AEW Ciloger
Siège social: 22, rue du Docteur Lancereaux- 75008 PARIS
Adresse postale: 22, rue du Docteur Lancereaux -CS 80102 -75380 Paris Cedex 8
Téléphone: 01 78 40 33 03 - **Courriel**: service-clients@eu.aew.com
RCS PARIS 329 255 046
Agrément AMF n°GP000043 du 10/07/2007
Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite AIFM

AEW CILOGER